



LA CGT REVENDIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES POUR TOUTES ET TOUS !

Le 23 septembre 2022, notre organisation syndicale a saisi le Directeur général des services sur les conditions de travail dégradées auxquelles avaient fait face les agents de nos trois entités, l'année dernière, lors des périodes de fortes chaleurs et de canicule.

En effet, il nous semblait indispensable d'avoir une réflexion sur l'aménagement des missions et les horaires des agents travaillant en extérieur, mais également sur l'équipement des services.

La CGT NMCA n'a cessé d'exiger que des groupes de travail soient mis en place bien avant cet été.

Après de nombreuses relances, l'Administration a enfin accédé à notre demande et organisé plusieurs réunions depuis le 23 mai dernier, avec les organisations syndicales.

Nous y avons participé activement.

Nous avons pu faire remonter les problématiques signalées par de nombreux agents, et nous avons formulé plusieurs demandes, à savoir :

- La mise en place rapide d'horaires d'été pour les agents travaillant en extérieur afin d'éviter l'exposition au soleil, aux heures les plus chaudes de la journée ;
- La dotation, en nombre suffisant, de bouteilles d'eau pour ces agents ;
- Une vigilance sur les gourdes distribuées à ces personnels, notamment sur la difficulté à les remplir et sur leur entretien ;
- La dotation d'équipement de protection individuelle, tels que lunettes de soleil, casquettes et crème solaire, pour ceux-ci ;
- La possibilité pour les agents, souffrant de pathologies chroniques aggravées par l'exposition aux fortes chaleurs, d'être orientés vers la médecine préventive afin de bénéficier d'un suivi médical particulier ;
- L'installation de fontaines dans les lieux de travail où les personnels n'ont pas accès à des points d'eau ;
- Le déploiement des climatisations dans les services, et leur entretien ;
- La possibilité pour les agents équipés de blouses ou surblouses, de ne pas porter ces tenues sauf s'il s'agit d'EPI.

À l'issue des groupes de travail, nous nous félicitons de l'adoption de plusieurs mesures :

- L'aménagement des horaires pendant les périodes de fortes chaleurs pour les services extérieurs ;
- Le déclenchement des actions en rapport avec la veille sanitaire du 1er juin au 15 septembre avec une marge de 15 jours en amont et en aval de ces périodes, à l'appréciation de l'Autorité territoriale, après saisine des représentants du personnel ;
- La distribution de gourdes ou de bouteilles d'eau, sans se limiter à une seule bouteille par jour et par agent ;
- L'aménagement de l'organisation du travail et la possibilité de reporter certaines activités ;
- L'attribution de tenues anti transpirantes, de tee-shirts et de casquettes ;
- L'installation de barnums et de fontaines à eau réfrigérées dans toutes les déchetteries ;
- L'installation de fontaines à bombonne pour les situations exceptionnelles.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que ces phénomènes de canicule et de fortes chaleurs vont s'amplifier et devenir récurrents. C'est pourquoi notre syndicat souhaite poursuivre les discussions afin d'envisager des améliorations sur le long terme, notamment concernant l'aménagement des services et la réorganisation du travail pendant ces périodes.

La CGT NMCA continuera, à vos côtés, de défendre vos intérêts.

Rejoignez-nous Syndiquez-vous !

